

LES SUPPLICES DU MOYEN AGE

Les punitions corporelles ordonnées par la justice, jusqu'au XVIII^e siècle, étaient des plus barbares.— Les tortionnaires et bourreaux du moyen-âge imaginaient, pour les moindres offenses, des supplices abominables—Les tortures qu'aurait subies Landru, s'il eût vécu à cette époque de Terreur.

La récente condamnation à mort du sinistre Landru, coupable d'avoir assassiné onze femmes et un jeune garçon, le propre fils de l'une d'elles, nous amène à comparer la rigueur des lois et coutumes du Moyen Age à l'indulgence de notre justice. Landru eut vécu sous les rois que son supplice aurait été mille fois plus cruel et compliqué que la guillotine. En effet, qu'est-ce que la guillotine auprès de la bastonnade, du bûcher, de la cage, de la cangue, du carcan, du chevalet, de la claie, de la croix, de l'écartèlement, de l'estrapade, du fouet, du garrot, du gril, de la marque, du pal, de la question, de la roue et de la torture ?

Tous ces mots ont une signification effrayante et comme dans tous les pays, chez tous les peuples, on cherchait, il y a encore deux siècles, à proportionner la punition au crime commis, il n'est pas difficile de se figurer les tortures atroces que les justiciers auraient infligées à Landru.

De l'antiquité la plus reculée au XVIII^e siècle, chez les peuples d'Orient surtout, on s'ingéniait à varier à

l'infini les modes de torture. Il en résulta une floraison effroyable. Grâce aux efforts des publicistes et des philosophes du XVIII^e siècle : Beccaria, Diderot, Voltaire, etc., les supplices qui déshonoraient l'application de la justice ont disparu du code pénal de la plupart des nations civilisées.

Le plus ancien supplice paraît être la peine du talion, dont il est parlé dans les Saintes Ecritures, consistant à infliger au coupable le mal qu'il avait fait à sa victime. Les Hébreux, les Egyptiens, les Perses employèrent la décollation, l'étouffement, la noyade, le bûcher, la mutilation, la flagellation, l'exposition, etc. Chez les Grecs et les Romains, on utilise le chevalet, la suspension, les étrivières (ou le fouet) ; on écorche vif, on verse du vinaigre dans les narines du patient, on le surcharge de briques, on empale les adultères avec un raifort ; les esclaves et les traîtres sont condamnés à la croix, à la fourche, à la meule ; on les brûle vifs, ainsi que les étrangers, les transfuges, les incendiaires ; on décapite les nobles ; on noie les parricides enfermés dans un sac avec une vipère, un chien, un coq ou un singe ; on fustige et on brûle les coupables d'actes d'impuretés ; on condamne aux mines même les femmes.

Le moyen-âge possède un arsenal compliqué : l'épreuve judiciaire, l'eau bouillante, le fer rouge, la potence, le pilori, la question (ou torture) avec ses multiples variétés, le fouet, la roue, le percement des oreilles et de la langue, le tenaillement.